

APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS

ALT 1

AIA/USSAP

46 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE / 04.68.11.92.92
41 Avenue Anatole France, 111000 NARBONNE / 04.68.42.58.58

Directeur : Maxime FORNET

Composition de l'équipe : Educateur spécialisé, psychologue, infirmier, médecin, assistante sociale

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ 1 studio et 1 T2

Places : 1 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne

Publics : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociétale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Une lettre de motivation est demandée en plus du dossier SIAO pour que la personne exprime sa demande et son projet en ALT. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un(e) psychologue, d'une éducatrice et d'une assistante sociale. Lors de ces rendez-vous de préadmission, l'équipe s'assure que le projet de la personne accueillie corresponde bien avec ce qui est proposé en ATR mais également de sa capacité à vivre sa solitude sans la mettre en difficulté.

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter, composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un(e) psychologue, d'une éducatrice et d'une assistante sociale.